

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



SANOLIN

Version 1.0 Date de révision: 19.11.2024 Numéro de la FDS: 215000012349 Date de dernière parution: - Pays / Langue: FR / FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SANOLIN
Code du produit : 000000000062650811
UFI : 43KD-702C-M00K-VE9V

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Détergent

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : THESEO FRANCE SAS
200, avenue de Mayenne
53000 Laval
France

Service responsable : +49 221 8885 2288
infosds@lanxess.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59
Pour une urgence multilingue 24/7, veuillez appeler
CHEMTREC EMEA : +44 20 3885 0382 et mentionner
CCN1018723.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1	H290: Peut être corrosif pour les métaux.
Corrosion cutanée, Catégorie 1	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

SANOLIN

Version 1.0 Date de révision: 19.11.2024 Numéro de la FDS: 215000012349 Date de dernière parution: -
Pays / Langue: FR / FR

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

Intervention:

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Stockage:

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



SANOLIN

Version 1.0 Date de révision: 19.11.2024 Numéro de la FDS: 215000012349 Date de dernière parution: - Pays / Langue: FR / FR

hydroxyde de potassium
métasilicate de disodium

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
hydroxyde de potassium	1310-58-3 215-181-3 019-002-00-8 01-2119487136-33	Met. Corr. 1; H290 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 333 mg/kg	>= 10 - < 20
métasilicate de disodium	6834-92-0 229-912-9 014-010-00-8 01-2119449811-37	Met. Corr. 1; H290 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Estimation de la toxicité aiguë	>= 1 - < 3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



SANOLIN

Version 1.0 Date de révision: 19.11.2024 Numéro de la FDS: 215000012349 Date de dernière parution: - Pays / Langue: FR / FR

		Toxicité aiguë par voie orale: 500 mg/kg	
--	--	--	--

Limites de concentration spécifiques (Règlement (CE) n° 1272/2008)

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Classification	Concentration (%)
hydroxyde de potassium	1310-58-3 215-181-3	Skin Corr.1A; H314	>= 5 %
		Skin Corr.1B; H314	2 - < 5 %
		Skin Irrit.2; H315	0,5 - < 2 %
		Eye Irrit.2; H319	0,5 - < 2 %

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

Avis de non-responsabilité : Les numéros CE commençant par 6, 7, 8 ou 9 dans ce document sont des numéros de liste ECHA utilisés à des fins internes et n'ont pas de signification légale en tant que numéros CE typiques dans les fiches de données de sécurité.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- En cas d'inhalation : Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.
Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
- En cas de contact avec la peau : Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



SANOLIN

Version 1.0 Date de révision: 19.11.2024 Numéro de la FDS: 215000012349 Date de dernière parution: - Pays / Langue: FR / FR

enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.
Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes.
Protéger l'oeil intact.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Se rincer la bouche à l'eau.
En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons.
Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Provoque de graves lésions des yeux.
Provoque de graves brûlures.
Corrosif pour les voies respiratoires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



SANOLIN

Version 1.0 Date de révision: 19.11.2024 Numéro de la FDS: 215000012349 Date de dernière parution: -
Pays / Langue: FR / FR

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de métaux
Dioxyde de carbone (CO₂)
Monoxyde de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



SANOLIN

Version 1.0 Date de révision: 19.11.2024 Numéro de la FDS: 215000012349 Date de dernière parution: -
Pays / Langue: FR / FR

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Lavez vos mains, vos avant-bras et votre visage soigneusement après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Éviter tout contact prolongé.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : Lavez vos mains, vos avant-bras et votre visage soigneusement après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Entrée interdite à toute personne étrangère au service. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



SANOLIN

Version 1.0 Date de révision: 19.11.2024 Numéro de la FDS: 215000012349 Date de dernière parution: - Pays / Langue: FR / FR

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
hydroxyde de potassium	1310-58-3	VLCT (VLE)	2 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile - NBR
Temps d'utilisation : < 60 min

Remarques

: Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Changer immédiatement les gants de protection souillés par le produit et les faire détruire selon le protocole en vigueur.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

Protection de la peau et du corps

: Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



SANOLIN

Version 1.0 Date de révision: 19.11.2024 Numéro de la FDS: 215000012349 Date de dernière parution: -
Pays / Langue: FR / FR

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et des gaz/vapeurs inorganiques (B-P)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Fluide

État physique : liquide

Couleur : incolore à jaune

Odeur : Donnée non disponible

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de fusion/point de congélation : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Inflammabilité : Non applicable

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Point d'éclair : Donnée non disponible

Température d'inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : 12,5 - 13,5
Concentration: 100 %

Viscosité
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

SANOLIN

Version 1.0 Date de révision: 19.11.2024 Numéro de la FDS: 215000012349 Date de dernière parution: -
Pays / Langue: FR / FR

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : complètement soluble

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : 1,1

Densité : 1,1 gcm³

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule
Taille des particules : Non applicable

9.2 Autres informations

Explosifs : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Inflammabilité (liquides) : Donnée non disponible

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Taux de corrosion du métal : Corrosif pour les métaux

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Miscibilité avec l'eau : complètement miscible

Tension superficielle : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Peut réagir violemment au contact d'acides.
En présence de puissants agents oxydants, risque de réactions dangereuses.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



SANOLIN

Version 1.0 Date de révision: 19.11.2024 Numéro de la FDS: 215000012349 Date de dernière parution: - Pays / Langue: FR / FR

Réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Contact avec des substances incompatibles

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides
Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone
Oxydes de silicium
Oxydes de métaux
composés organiques
On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Corrosif pour les voies respiratoires.

Composants:

hydroxyde de potassium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 333 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 425
BPL: Pas d'information disponible.

métasilicate de disodium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1.152 - 1.349 mg/kg
Méthode: Méthode standard pour les cas aigus
BPL: non

DL50 (Souris, mâle et femelle): 770 - 820 mg/kg
Méthode: Méthode standard pour les cas aigus
BPL: non

Toxicité aiguë par voie cuta- : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



SANOLIN

Version 1.0 Date de révision: 19.11.2024 Numéro de la FDS: 215000012349 Date de dernière parution: - Pays / Langue: FR / FR

née Méthode: OPPTS 870.1200
BPL: oui

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

Composants:

hydroxyde de potassium:

Espèce : Lapin
Méthode : Test de Draize
Résultat : Provoque de graves brûlures.

métasilicate de disodium:

Méthode : Test de résistance électrique transcutanée
Résultat : Provoque des brûlures.
BPL : non
Remarques : Étude in vitro

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Provoque des brûlures.
BPL : oui
Remarques : Résultats d'essais d'une substance/d'un produit analogue.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Composants:

hydroxyde de potassium:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux
BPL : non

métasilicate de disodium:

Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



SANOLIN

Version 1.0 Date de révision: 19.11.2024 Numéro de la FDS: 215000012349 Date de dernière parution: -
Pays / Langue: FR / FR

Composants:

hydroxyde de potassium:

Type de Test : Test intradermique
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

métasilicate de disodium:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Souris
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
BPL : Pas d'information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

hydroxyde de potassium:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Pas d'information disponible.
Résultat: négatif
BPL: Pas d'information disponible.

métasilicate de disodium:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella typhimurium, Escherichia coli
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif
BPL: oui
Remarques: Résultats d'essais d'une substance/d'un produit

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



SANOLIN

Version 1.0 Date de révision: 19.11.2024 Numéro de la FDS: 215000012349 Date de dernière parution: -
Pays / Langue: FR / FR

analogue.

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
BPL: oui
Remarques: Résultats d'essais d'une substance/d'un produit analogue.

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Chromosomal aberration assay
Espèce: Souris (mâle)
Type de cellule: Moelle osseuse
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OCDE ligne directrice 475
Résultat: négatif
BPL: non

Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

métasilicate de disodium:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude sur plusieurs générations
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0 - 79 - 159 mg/kg p.c./jour
Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré aucun effet sur la fertilité.
BPL: non
Remarques: Résultats d'essais d'une substance/d'un produit analogue.

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal
Espèce: Souris, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0 - 12,5 - 50 - 200 mg/kg p.c./jour
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 12,5 mg/kg p.c./jour
Toxicité pour le développement: NOAEL: > 200 mg/kg p.c./jour
Résultat: Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.
BPL: non

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



SANOLIN

Version 1.0 Date de révision: 19.11.2024 Numéro de la FDS: 215000012349 Date de dernière parution: - Pays / Langue: FR / FR

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Corrosif pour les voies respiratoires.

Composants:

métasilicate de disodium:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité à dose répétée

Composants:

métasilicate de disodium:

Espèce : Rat, mâle
NOAEL : > 227,1 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 Jrs
Nombre d'expositions : quotidien
Dose : 0 - 26,4 - 76,2 - 227,1 mg/kg p.c./jour
Méthode : OCDE ligne directrice 409
BPL : non
Remarques : Toxicité subchronique

Espèce : Rat, femelle
NOAEL : > 237,2 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 Jrs
Nombre d'expositions : quotidien
Dose : 0 - 32,1 - 97,6 - 237,2 mg/kg p.c./jour
Méthode : OCDE ligne directrice 409
BPL : non
Remarques : Toxicité subchronique

Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



SANOLIN

Version 1.0 Date de révision: 19.11.2024 Numéro de la FDS: 215000012349 Date de dernière parution: - Pays / Langue: FR / FR

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

hydroxyde de potassium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 80 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Méthode: Pas d'information disponible.
BPL: non
Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Invertébrés): 30 - 1.000 mg/l

métasilicate de disodium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 210 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Contrôle analytique: non
Méthode: ISO 7346/1
BPL: non
Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1.700 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: Pas d'information disponible.
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.2
BPL: oui
Remarques: Eau douce
Résultats d'essais d'une substance/d'un produit analogue.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 345 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Contrôle analytique: Pas d'information disponible.
Méthode: DIN 38412

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



SANOLIN

Version 1.0 Date de révision: 19.11.2024 Numéro de la FDS: 215000012349 Date de dernière parution: -
Pays / Langue: FR / FR

BPL: oui
Remarques: Eau douce
Résultats d'essais d'une substance/d'un produit analogue.

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 345 mg/l

Point final: Taux de croissance

Durée d'exposition: 72 h

Contrôle analytique: Pas d'information disponible.

Méthode: DIN 38412

BPL: oui

Remarques: Eau douce

Résultats d'essais d'une substance/d'un produit analogue.

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 100 mg/l
Point final: Inhibition de la respiration
Durée d'exposition: 3 h
Contrôle analytique: non
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
BPL: oui
Remarques: Eau douce

CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)):

> 1.000 mg/l

Point final: Inhibition de la respiration

Durée d'exposition: 30 min

Contrôle analytique: Pas d'information disponible.

Méthode: DIN 38412

BPL: non

Remarques: Eau douce

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

hydroxyde de potassium:

Biodégradabilité : Résultat: Jugement d'expert : non chroniquement biodisponible dans le milieu aquatique
Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

Stabilité dans l'eau : Remarques: S'hydrolyse au contact de l'eau.

métasilicate de disodium:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



SANOLIN

Version 1.0 Date de révision: 19.11.2024 Numéro de la FDS: 215000012349 Date de dernière parution: -
Pays / Langue: FR / FR

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

hydroxyde de potassium:

Bioaccumulation : Remarques: Une accumulation dans les organismes aquatiques est peu probable .

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Non applicable

métasilicate de disodium:

Bioaccumulation : Remarques: Une accumulation dans les organismes aquatiques est peu probable .

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Non applicable

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



SANOLIN

Version 1.0 Date de révision: 19.11.2024 Numéro de la FDS: 215000012349 Date de dernière parution: -
Pays / Langue: FR / FR

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
- Emballages contaminés : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- ADN : UN 3267
ADR : UN 3267
RID : UN 3267
IMDG : UN 3267
IATA : UN 3267

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADN : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.
(POTASSIUM HYDROXIDE, SODIUM METASILICATE)
- ADR : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.
(POTASSIUM HYDROXIDE, SODIUM METASILICATE)
- RID : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.
(POTASSIUM HYDROXIDE, SODIUM METASILICATE)
- IMDG : CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S.
(POTASSIUM HYDROXIDE, SODIUM METASILICATE)
- IATA : Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s.
(POTASSIUM HYDROXIDE, SODIUM METASILICATE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- | | Classe |
|------|--------|
| ADN | : 8 |
| ADR | : 8 |
| RID | : 8 |
| IMDG | : 8 |
| IATA | : 8 |

14.4 Groupe d'emballage

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

SANOLIN

Version 1.0 Date de révision: 19.11.2024 Numéro de la FDS: 215000012349 Date de dernière parution: -
Pays / Langue: FR / FR

ADN

Groupe d'emballage : II
Code de classification : C7
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8



ADR

Groupe d'emballage : II
Code de classification : C7
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8



Code de restriction en tunnels : (E)

RID

Groupe d'emballage : II
Code de classification : C7
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8



IMDG

Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8



EmS Code : F-A, S-B

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 855 : 30,00 L
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

SANOLIN

Version 1.0 Date de révision: 19.11.2024 Numéro de la FDS: 215000012349 Date de dernière parution: -
Pays / Langue: FR / FR



IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 851 : 1,00 L
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8
:



14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques sur les dangers et la manipulation : Corrosif.
Tenir à l'écart des acides et des agents oxydants
Tenir à l'écart des denrées alimentaires

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la : Les conditions de limitation pour les

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



SANOLIN

Version 1.0 Date de révision: 19.11.2024 Numéro de la FDS: 215000012349 Date de dernière parution: -
Pays / Langue: FR / FR

mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 3

Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Règlement (CE) relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) n° 111/2005 du Conseil fixant les règles pour la surveillance du commerce des précurseurs de drogues entre la Communauté et les pays tiers : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

Règlement (CE) No 273/2004 du Conseil relatif aux précurseurs de drogues : Non applicable

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.
Non applicable

Maladies Professionnelles : Non concerné
(Code de la sécurité sociale - Art. L461-2 à L461-7 et Art. R-461-3, France)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



SANOLIN

Version 1.0 Date de révision: 19.11.2024 Numéro de la FDS: 215000012349 Date de dernière parution: - Pays / Langue: FR / FR

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : non déterminé

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H290 : Peut être corrosif pour les métaux.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Met. Corr. : Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux
Skin Corr. : Corrosion cutanée
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Con-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



SANOLIN

Version 1.0 Date de révision: 19.11.2024 Numéro de la FDS: 215000012349 Date de dernière parution: - Pays / Langue: FR / FR

centration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Met. Corr. 1	H290
Skin Corr. 1	H314
Eye Dam. 1	H318

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Les informations de cette fiche de données de sécurité sont basées sur notre expérience et nos connaissances actuelles, et ne sont destinées qu'à décrire les exigences de sécurité liées au produit. Ces informations sont fournies pour que le produit soit manipulé, utilisé, traité, stocké, transporté, éliminé et libéré sans danger ; il ne s'agit pas de directives concernant sa transformation ni d'une garantie ou d'une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériau spécifiquement désigné et ne sont pas applicables à l'utilisation de ce matériau avec un autre matériau ou lors d'un quelconque processus, sauf si le document en fait état. Il incombe au destinataire du produit de veiller à ce que soient respectés tous les droits de propriété et toute réglementation et législation applicables.

Les modifications pertinentes par rapport à la version précédente sont indiquées sur le côté gauche de la fiche de données de sécurité par une double barre noire aux endroits appropriés.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures



SANOLIN

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	19.11.2024	215000012349	Pays / Langue: FR / FR
